

CTSD carte scolaire 1^{er} degré – 21 FEVRIER 2013

COMPTE-RENDU

Vous trouverez les situations actualisées dans les tableaux en pièces jointes. Le CDEN du 1^{er} mars viendra ajuster les décisions de carte scolaire pour la rentrée 2013. Un nouveau CTSD se tiendra le jeudi 28 février, en raison d'un vote unanime contre les décisions de fermeture présentées.

Représentants de l'administration : Madame Orlay (DASEN), Monsieur BREVET (Secrétaire général), Monsieur GRIFFOUL (IEN Adjoint), Monsieur Sanchez.

UNSA Education : Natacha ETOURNEAU, Jérôme BOUSQUET, Thierry HADJADJI, Frédéric MARCHAND.

DASEN : en réponse aux déclarations préalables des représentants des personnels :

- Moins 1000 élèves en 3 ans, le Recteur a fait le choix de ne pas récupérer de postes, alors qu'au vu de la démographie, il aurait pu en ôter 12. C'est un vrai progrès, un véritable effort par rapport à l'an passé.
- Note de service sur les nouveaux dispositifs (demande UNSA Education): elle a sollicité les IEN (voir un peu plus loin)
- Se questionne sur des seuils différents en RPI, RRS...
- Rappelle le tissu de la Dordogne : 223 écoles à 1 ou 2 classe(s), le territoire a toujours privilégié le maillage au détriment du remplacement, des choix sont à faire sur les priorités à donner
- Elle rappelle que le seul critère du Ministère de l'Education nationale est bien l'évolution démographique
- Elle affirme qu'on ne peut pas parler de stratégie comptable.

UNSA Education : Nous déplorons le document que nous avons auparavant avec la répartition par classes, qui permettait d'appréhender les questions d'organisation pédagogique et d'observer les arrivées de Tout-petits.

1. Préparation de la rentrée 2013

La DASEN rappelle les indicateurs sociaux et territoriaux, propres à la Dordogne.

Evolution de structures :

Bergerac Est :

Dissolution du RPI Ste Sabine / St Léon d'Issigeac

Création du RPI Beaumont (maternelle et élémentaire) / Ste Sabine

Fermeture de l'école élémentaire de St Léon d'Issigeac

Dordogne Nord :

Nontron : fusion des écoles maternelles, regroupées sur le site de Jean Rostand

Périgueux 2 :

L'école primaire d'Antonne devient une école élémentaire et celle d'Escoire, une maternelle.

Périgueux 3 :

Création du RPI Champagne et Fontaine / Cherval / Gouts Rossignol / Nanteuil Auriac de Bourzac (fusion des RPI 301 et 303)

Intégration pour régularisation de l'école maternelle de Tocane St Apre au RPI 310 Montagrier / Tocane St Apre

Créations de postes :

Sur le remplacement : 6

DASEN : Le vivier de remplaçants nous paraissait trop fragile, donc 6 moyens de remplacement sont envisagés. Les implantations sont encore à l'étude.

Nouveaux dispositifs : 6

Une première enquête a été menée auprès des IEN :

Sur le **dispositif + de maîtres que de classes***, écoles susceptibles de se voir attribuer un moyen :

- Périgueux Gour de l'Arche élémentaire
- Terrasson élémentaire
- Bergerac Jean Moulin
- Bergerac Edmond Rostand avec peut-être extension à Naillac
- Périgueux Le Toulon élémentaire avec peut-être extension à l'élémentaire André Boissière

IEN Adjoint : une circulaire départementale avec appel à projet ainsi qu'un formulaire avec les critères d'évaluation vont être diffusés très prochainement.

UNSA Education : Pouvez-vous nous faire part de la liste des écoles qui ont monté des projets ?

DASEN : Les projets passent par les IEN, on a eu celui de Ste Aulaye, il n'y a pas de concurrence entre les écoles, on fait confiance aux IEN, la circulaire va être rédigée.

Les équipes ainsi formées feront l'objet de points d'étapes réguliers, et travailleront avec les équipes de circonscription.

Dispositif accueil des enfants de Moins de 3 ans* :

DASEN : Ecole pressentie : Vergt maternelle. Elle est située en RRS (référence avec les textes sur l'éducation prioritaire).

*DASEN : Nous sommes encore au stade de la réflexion sur l'implantation de ces dispositifs, des modifications peuvent être apportées.

UNSA Education : Pourquoi certaines classes ne sont reconduites qu'à titre provisoire, alors que les communes concernées continuent leur évolution démographique ?

DSDEN : Les services expliquent les critères ayant orienté ces choix : historique de variation des constats d'effectifs, nombre d'années passées à titre provisoire. Autre point d'ajustement : communautés de communes qui régulent les flux d'élèves.

UNSA Education : Certains postes mériteraient d'être ouverts à titre définitif, notamment pour assurer la stabilité des équipes pédagogiques. Le fait de reconduire à titre provisoire crée de la fragilité au sein des équipes, notamment pour donner de la cohérence au projet d'école.

Nous proposons d'autres situations nécessitant des ouvertures, notamment Agonac maternelle, Bassillac élémentaire, Neuvic élémentaire. Ces écoles font l'objet de nettes hausses d'effectifs qui accroissent l'inquiétude de nos collègues.

DASEN : annonce que la carte ASH est également en réflexion après le souhait de décharges supplémentaires sur les hôpitaux de jour et à l'IME de Rosette. Sur les fermetures, elle se pose la question des seuils.

UNSA Education : Dès ce soir, nous souhaitons que vous donniez les signaux nécessaires afin d'éviter des inquiétudes inutiles chez nos collègues, les élus, et les parents d'élèves. On ne peut pas laisser 46 menaces de fermeture : la proportion est trop importante, ramenée au nombre d'écoles de notre département.

Sur les classes menacées, nous apportons les éléments complémentaires concernant les locaux, les investissements récents des communes, l'évolution démographique, l'organisation pédagogique difficile à mettre en place après fermeture, et l'incohérence de certaines situations avec le souhait du ministère de favoriser l'accueil des 2 ans.

DASEN : Le balayage d'aujourd'hui permet d'éclairer et d'apporter de nouveaux éléments, qui serviront à prendre les décisions lors du CDEN du 1^{er} mars.

UNSA Education : Nous réitérons notre souhait de voir sortir dès aujourd'hui de la liste des classes menacées de fermeture, alors qu'aucun élément ne justifie de tels choix.

DASEN : Sur les RPI 3 classes : tant que le débat n'est pas engagé par les élus, on se posera toujours la question d'une année sur l'autre. Ce sera la dernière année qu'ils seront « épargnés ».

UNSA Education : Nous pensons qu'une réflexion est nécessaire sur les réseaux.

Sont retirés de la liste des fermetures et des blocages à la fermeture, de manière définitive :

- RPI 602 : Firbeix / Miallet
- RPI 406 : Le Buisson de Cadouin / Molières
- RPI 408 : Mazeyrolles / St Cernin de l'Herm
- RPI 507 : Bosset / Ginestet / Lunas
- RPI 309 : Douchapt / Segonzac / St Pardoux de Drone / St Sulpice de Roumagnac
- Rouffignac St Cernin de Reilhac primaire

Passent en blocage à la fermeture :

- Maternelle de Mareuil
- Maternelle Clos-Chassaing (Périgueux)

DASEN : Sur le cas de la maternelle de Clos-Chassaing (Périgueux), elle reconnaît qu'il s'agit d'une erreur, et décide de déplacer cette situation dans la liste des blocages à la fermeture. Elle souhaite que la ville de Périgueux se penche sur une vision globale des effectifs et elle veut fermer une classe sur la commune.

UNSA Education : Nous lui demandons de retirer complètement cette école de la liste, puisque les effectifs le justifient.

En cours de séance, la situation de l'école élémentaire André Davesne de Périgueux nous est présentée, pour le motif que 25 % des enfants qui y sont scolarisés font l'objet d'une dérogation.

UNSA Education : Nous ne pouvons pas nous prononcer sur une école dont la situation ne nous a pas été évoquée auparavant. Il n'y a pas eu de discussions préalables.

Après suspension de séance, au vu des arguments apportés, la DASEN revient sur cette proposition mais conserve l'école maternelle de Clos-Chassaing dans la liste des écoles en blocage à la fermeture.

Votes UNSA Education :

- **Abstention** sur les évolutions de structures.
- **Pour** les ouvertures, car il y a eu des avancées, et nous espérons que d'autres seront confirmées.
- **Contre** les retraits d'emploi, car nous estimons que davantage d'écoles auraient dû sortir de la liste.